



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Points-clés du Conseil spécialisé pour la filière « viandes blanches » du 27 mai 2014

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viandes blanches s'est réuni le 27 mai 2014, sous la présidence de Jean-Michel Serres.

#### Prendre en compte les plans stratégiques des filières dans les politiques régionales pour relancer la production

Les membres du Conseil spécialisé sont invités par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt à poursuivre la réflexion sur les stratégies des filières viandes blanches autour de trois axes principaux : les démarches agro-écologiques, l'amélioration de l'organisation collective des filières et l'établissement d'une stratégie commerciale à l'exportation.

Les stratégies des filières permettront aussi de coordonner et d'harmoniser les politiques territoriales des Régions. La gestion des crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) est en effet confiée aux Conseils régionaux par les dernières lois de décentralisation.

[http://www.franceagrimer.fr/Actualites/Strategies-de-filieres-pour-une-agriculture-competitive-au-service-des-hommes/\(filiere\)/2](http://www.franceagrimer.fr/Actualites/Strategies-de-filieres-pour-une-agriculture-competitive-au-service-des-hommes/(filiere)/2)

#### Créer une véritable interprofession : un impératif pour la filière volaille de chair

Un récent rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) et du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) pointe à nouveau l'atomisation du secteur de la volaille de chair qui empêche une stratégie d'organisation entre les maillons de la filière et vis-à-vis de la concurrence étrangère.

Ce rapport préconise la création d'une véritable interprofession, regroupant tous les maillons de la chaîne, des premiers stades de l'amont (génétique, accoupage) jusqu'aux derniers (distributeurs et consommateurs).

La coordination actuelle apparaît insuffisante et trop lente face aux difficultés traversées par la filière française depuis plusieurs années : perte de la moitié du marché national en 10 ans, écarts de compétitivité qui se creusent vis-à-vis des concurrents européens...

*Pour en savoir plus :*

[http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/CGAAER\\_filiere\\_volaille\\_de\\_chair\\_13114\\_1\\_cle4368c3.pdf](http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/CGAAER_filiere_volaille_de_chair_13114_1_cle4368c3.pdf)

#### Situation des marchés dans les secteurs du porc et de la volaille

##### Secteur de la volaille : définir un nouveau modèle économique

Au cours du premier trimestre 2014, la situation de la filière volaille de chair a continué de se dégrader avec un fort recul des abattages de poulet et de dinde. Les achats des ménages français en viande de poulet et de dinde sont en repli par rapport à l'an dernier, mais les prix progressent.

La part du poulet importé dans la consommation a légèrement fléchi en 2013 à moins de 40 % de la consommation totale, mais elle n'était que de 15 % en 1998. Les modes de consommation ont en effet évolué en faveur de préparations alimentaires, type nuggets ou cordons bleus et de morceaux de découpe ou escalopes faciles à cuisiner au détriment du traditionnel poulet entier.

La part de produits importés dans la consommation de dinde reste moins importante, environ 16 %, mais elle n'était que de 2 % en 1998. Les importations de viandes de volailles ont encore progressé sur les deux premiers mois de l'année 2014, par rapport à la même période 2013, progression principalement imputable à la Pologne et à l'Espagne.

À l'inverse, les exportations de viandes de volailles françaises sont en net recul en ce début d'année, notamment vers les pays tiers.

Entre un marché intérieur grignoté chaque jour davantage par les importations et un débouché grand export mis à mal par le niveau défavorable des parités monétaires qui rend le poulet brésilien plus compétitif sur le marché mondial, la filière poulet de chair cherche à faire évoluer son modèle économique.

S'agissant des œufs, le niveau de production reste élevé et les évolutions de prix faibles.

##### Secteur du porc : marché porteur en Asie

L'offre européenne semble fléchir notamment dans le bassin nord européen.

Le marché mondial est peu favorable en Europe de l'Est mais il est porteur en Asie.

Moins cher que le bœuf, la consommation de porc résiste en France et profite des conditions météorologiques favorables aux grillades.

### **Appui aux exportateurs : de nouvelles avancées pour ouvrir les marchés**

La session générale de l'Organisation mondiale de la santé animale, qui s'est tenue en mai à Paris, a permis à la Direction générale de l'alimentation et à FranceAgriMer de rencontrer 24 pays pour négocier l'allègement de contraintes sanitaires et la relance de négociations.

En 2013/14, 11 délégations étrangères ont été reçues et 9 sont attendues d'ici la fin de l'année 2014.

La levée de l'embargo russe sur la viande porcine fait l'objet d'intenses négociations.

En Chine, trois établissements ont été agréés pour la charcuterie. FranceAgriMer a participé au SIAL de Shanghai, aux côtés des professionnels, pour mettre en valeur la charcuterie française.

Le marché taiwanais a également été ouvert aux viandes françaises. 34 établissements français dont 6 abattoirs sont d'ores et déjà agréés.

Le marché égyptien est également sur le point d'être ouvert à la viande de volaille française, avec 15 établissements qui devraient être prochainement agréés pour l'exportation.

### **Loi sur la consommation : délais de paiement et encadrement des négociations commerciales**

La loi du 17 mars 2014 relative à la consommation comporte un volet relatif à la politique commerciale qui permettra de mieux faire respecter les délais de paiement, grâce à des sanctions administratives plus rapides à mettre en œuvre que les sanctions pénales.

Par ailleurs, l'enrichissement de la convention unique et l'instauration d'une clause de renégociation afin de tenir compte de la volatilité des prix des matières premières permettront de mieux encadrer les négociations commerciales. Ces avancées sont saluées par les professionnels qui espèrent une mise en œuvre rapide, les délais de paiement n'étant toujours pas respectés.

### **Plan abattoir reconduit en 2014 et complété par une aide aux investissements permettant de mieux valoriser le cinquième quartier**

Le Plan abattoir mis en place depuis 2012 va être renouvelé en 2014 pour faciliter la constitution d'un réseau structuré d'abattoirs. Le dispositif d'aides aux investissements matériels de compétitivité du plan 2013 sera reconduit et complété par une aide aux investissements contribuant à une meilleure valorisation du 5<sup>ème</sup> quartier (abats, cuirs et peaux...). Un plafond de 200 000 € par groupe sera applicable au titre de la nouvelle réglementation de minimis. La Banque publique d'investissement pourra apporter des garanties d'emprunts aux entreprises. La mesure est pour l'heure dotée d'un budget de 4 millions d'euros.

En 2012, 10 dossiers ont bénéficié d'un montant d'aide global de 2,86 millions d'euros. En 2013, ce sont 14 dossiers qui ont été aidés pour 3,15 millions d'euros.

### **Programmation de l'assistance technique et de l'expérimentation**

Une décision du directeur général de FranceAgriMer du 1<sup>er</sup> avril 2014 explique les modalités d'attribution des aides accordées par l'établissement au titre de l'assistance technique.

Elle comporte deux volets :

- l'accompagnement financier de programmes pour la construction de méthodes et l'acquisition de références nécessaires à la réalisation des actions dans les exploitations ;
- le second, la mise en place des actions d'assistance technique dans les exploitations agricoles, via des programmes régionaux élaborés par les Draaf. Ces programmes visent par exemple la réduction des coûts de production dans les élevages, la gestion environnementale, l'autonomie alimentaire et la réduction des intrants (médicaments).

---

**Contacts presse :** [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

[virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)

[laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr)

---